

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3221

présenté par

Mme Hai, M. Jolivet, M. Giraud, M. Boudié, Mme Dupont, M. Mendes, Mme Rilhac,
Mme Janvier, Mme Errante, M. Vuilletet, Mme Agresti-Roubache, Mme Meynier-Millefert,
Mme Tiegna, Mme Decodts, Mme Brugnera, Mme Peyron, M. Olive, Mme Calvez,
Mme Jacqueline Maquet, M. Zulesi, M. Causse, Mme Magnier et M. Houlié

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.